RELEVÉ DE CONCLUSION

Collectif Désiré Lelay / 12/10/2026

QUARTIER GRAND CENTRE-VILLE / PERI / GARE

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES PREOCCUPATIONS DES RIVERAINS

Le collectif a de nouveau fait part de ses préoccupations concernant l'implantation du terminus et de la zone de régulation des bus, ainsi que les conditions dans lesquelles ce dispositif a été mis en place, notamment en matière de concertation et d'information des habitants.
Les échanges ont principalement porté sur les nuisances constatées par les riverains :

- **Circulation** : encombrements liés à la présence des cars aux abords du terminus.
- **Nuisances sonores** : bruit des moteurs, notamment lorsque les véhicules restent allumés pendant les temps de régulation.
- **Nuisances olfactives** : émissions des véhicules à proximité des habitations.
- **Sécurité des piétons** : inquiétudes concernant les conditions de traversée au niveau du passage piéton situé à proximité de la zone de régulation.

Les riverains ont réaffirmé leur souhait de voir émerger des solutions concrètes pour réduire ces nuisances et améliorer la sécurité ainsi que le cadre de vie dans le secteur.

ELEMENTS COMMUNIQUES PAR LA RATP SUR LA FREQUENTATION DE LA LIGNE

La RATP a transmis les données de fréquentation suivantes :

- **Place de la Résistance** : 400 voyageurs/jours : environ 100 descentes et 70 montées en heure de pointe du matin. Les volumes observés en heure de pointe du soir sont du même ordre de grandeur.
- **Porte de Paris** : les comptages réalisés font apparaître une fréquentation trois à quatre fois supérieure. Cette comparaison doit toutefois être nuancée, Porte de Paris constituant un pôle d'échanges majeur.
- **Rosa Parks** : les comptages réalisés au terminus opposé présentent des résultats comparables à ceux observés Place de la Résistance, témoignant de l'intérêt des usagers pour ce terminus.

Afin de mieux comprendre les déplacements des voyageurs, une enquête origine-destination serait nécessaire. La RATP a indiqué que celle-ci ne pourrait être réalisée qu'à partir de 2027, compte tenu notamment de son coût, du recours à un prestataire externe et des délais de passation du marché. Une date plus précise sera communiquée dès que possible.

ACTIONS DEJA ENGAGEES PAR LA VILLE

La Ville s'est rapprochée de la RATP, d'Île-de-France Mobilités et de Plaine Commune afin d'étudier des mesures permettant de réduire les nuisances constatées par les riverains.
Deux premières actions ont été engagées :

- **Arrêté municipal du 14 janvier 2026** : mise en place d'une obligation d'extinction des moteurs pendant les phases de régulation, afin de limiter les nuisances sonores et les émissions.

- **Sensibilisation des conducteurs** : installation par la Direction territoriale Sud de Plaine Commune d'un panneau rappelant la nécessité de couper les moteurs lors des arrêts prolongés.

Ces mesures visent à réduire les nuisances à l'emplacement actuel du terminus.

SOLUTIONS ETUDIEES ET CONTRAINTES IDENTIFIEES

Plusieurs scénarios de déplacement ou d'évolution du terminus ont été examinés avec les partenaires techniques.

Déplacement de la zone de régulation

- **Porte de Paris** : cette option entraînerait un allongement du temps de parcours. Elle nécessiterait notamment de prévoir un temps d'arrêt supplémentaire, de l'ordre de 10 minutes, pour permettre aux conducteurs d'effectuer leur pause réglementaire.
- **Autre emplacement rue Désiré-Lelay ou boulevard Marcel-Sembat** : ces solutions sont contraintes techniquement.
- **Rue de la Légion-d'Honneur** : cette option apparaît peu favorable, notamment au regard de l'état de la chaussée, de la largeur de la voirie, et de la présence de riverains dans le secteur. Elle pourrait conduire à reporter les nuisances vers d'autres habitants plutôt que de les atténuer.
- **Parcours avec terminus Porte de Paris et retournement Place de la Résistance** : cette organisation en « déboîtée » n'est plus autorisée par Île-de-France Mobilités.

Évolution de la desserte de la ligne

- **Prolongement de la ligne vers la gare de Saint-Denis-Ville ou la place du Marché** : cette solution nécessiterait des études coûteuses, que Plaine Commune et IDFM ne sont pas en mesure de financer à court terme. Elle pourra faire l'objet d'échanges à plus long terme avec la RATP et Île-de-France Mobilités, en fonction des possibilités budgétaires.
- **Desserte partielle de l'arrêt, uniquement aux heures de pointe** : les partenaires techniques sont défavorables à cette option. Île-de-France Mobilités souligne un risque de manque de lisibilité de l'offre pour les voyageurs, tandis que la RATP identifie des difficultés de régulation susceptibles d'affecter la régularité et la ponctualité de la ligne.

À ce stade, les différentes options étudiées présentent donc des contraintes techniques, opérationnelles ou financières qui ne permettent pas d'envisager facilement un déplacement du terminus ou du point de régulation à court terme.

DECISIONS ET SUITES A DONNER

À l'issue des échanges, plusieurs orientations ont été retenues.

- **Maintien du terminus à son emplacement actuel à court terme**
 - Les études menées par la Direction de l'Espace public de Plaine Commune et les échanges avec Île-de-France Mobilités n'ont pas permis d'identifier de solution de déplacement à court terme, au regard des contraintes techniques et budgétaires.
 - La Ville poursuivra le suivi des nuisances signalées par les riverains.
- **Poursuite des réflexions sur la circulation et la desserte du centre-ville afin d'améliorer le cadre de vie des riverains**
 - À plus long terme, les études de Plaine Commune sur la refonte du plan de circulation pourront être poursuivies.

 - L’objectif est notamment de décongestionner le secteur de Porte de Paris et d’améliorer la desserte en bus du centre-ville, tout en améliorant le cadre de vie des riverains.
- **Demande d’accélération du déploiement de bus au biogaz**
 - Un courrier a été adressé à Île-de-France Mobilités le 20 octobre 2026 afin de demander l’accélération du déploiement de nouveaux midibus fonctionnant au gaz naturel pour véhicules (GNV) sur l’ensemble de la ligne.
 - Cette évolution vise notamment à réduire les nuisances liées aux véhicules.
- **Communication de la date d’enquête « origine-destination » de la RATP dès que possible**
- **Organisation d’un nouveau point d’étape en mars 2027**
 - Une nouvelle réunion sera organisée avec les élus, les services concernés et les riverains.
 - Elle permettra de faire le bilan des actions engagées, de partager les nouvelles informations disponibles et d’examiner les éventuelles pistes d’amélioration.

La Ville remercie les riverains pour leur participation et pour les observations partagées. Elle poursuivra les échanges avec les partenaires concernés afin de suivre les actions engagées et d’identifier les solutions susceptibles d’améliorer durablement la situation.